

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DJS 129 Subvention (440 000 euros) au Issy Paris Hand au titre de la saison 2016-2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au club Issy Paris Hand ;

Vu la convention signée le 13 juillet 2015 entre la Ville de Paris et le club Issy Paris Hand ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 440 000 euros est attribuée au club Issy Paris Hand (N°X08735), 5, avenue Jean Bouin à Issy les Moulineaux (92130) pour ses activités au titre de la saison sportive 2016-2017.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO